

# PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES : Une réforme contre les plus pauvres et les plus fragiles

Le président de la Chambre nationale des huissiers de justice a adressé une lettre ouverte au président de la République en réponse à ses annonces sur la mise en œuvre d'une réforme des professions réglementées. Patrick Sannino recommande l'ouverture d'une large concertation avec sa profession afin de ne pas affaiblir le principe d'égal accès à la justice. Pour le président de la CNHJ, les premières ébauches de la réforme concernant la profession d'huissier de justice ne laissent pour l'instant présumer aucun gain de pouvoir d'achat et d'impulsion économique pour les entreprises et agrandiraient le fossé entre les foyers les plus aisés et les plus fragiles.

Un mouvement national de protestation sera lancé par la profession le 15 septembre. À cette date, l'ensemble des significations, des citations et des audiences pénales sera suspendu si aucune véritable concertation n'a été engagée entre-temps.

**« Supprimer les tarifs minorés et suspendre les audiences, c'est ce que nous imposent cette réforme si elle ne s'appuie pas sur la concertation »**

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,** Les Français attendent aujourd'hui de l'Etat qu'il leur garantisse la cohésion sociale indissociable de notre pacte républicain. Dans le contexte de crise que nous subissons, la protection des plus pauvres et des plus fragiles constitue plus que jamais un devoir pour tous ceux qui s'engagent à faire vivre le service public.

**Il faut préserver les foyers les plus pauvres et les plus fragiles. Il faut des réformes. Il faut des ressources nouvelles. Nous partageons ces convictions. Mais pour les mettre en œuvre, la concertation est impérative.**

Il faut garantir le principe d'égal accès au service public de la Justice et préserver les foyers les plus vulnérables. Il faut des réformes. Il faut des ressources nouvelles. Nous partageons ces convictions.

Pour l'heure, le projet de réforme des professions réglementées annoncé par votre Gouvernement concernant les huissiers de Justice n'emprunte pas le bon chemin et ne sert pas efficacement ces convictions. Le principe d'égal accès au service public de la justice s'en trouve affaibli. Nous n'avons certes pas encore été consultés. Afin d'éviter la suppression des tarifs minorés et que cette réforme soit préjudiciable pour les foyers les plus vulnérables et pour la dépense publique, il est impératif que nous soyons entendus au plus vite.

**Les huissiers de justice sont la profession réglementée du droit la moins rémunérée.**

Loin des clichés véhiculés, les huissiers de justice sont la profession réglementée du droit la moins rémunérée. Et le projet de réforme,



Pour Patrick Sannino, le président de la CNHJ, le projet de réforme, sans concertation avec sa profession, n'aura aucun effet économique positif (Photo Luc Paris)

tel qu'il est présenté, impliquerait le licenciement de près de 10 000 collaborateurs et clercs d'huissiers dont une majorité de femmes.

**Les huissiers de Justice sont souvent le dernier lien social des citoyens pour identifier des solutions humaines de dernier recours.**

Loin de la trop caricaturale image d'Epinal, les huissiers de Justice sont aujourd'hui les seuls professionnels du droit à se rendre chaque jour sur le terrain à la rencontre des justiciables, au contact direct de leur vie quotidienne, à l'écoute de leurs difficultés. Officiers publics et ministériels, les huissiers de Justice, en recherchant des solutions humaines de dernier recours, sont souvent le dernier lien social des citoyens.

**Concernant notre profession, le projet de réforme est, pour l'heure, inadapté et signifierait la fin des tarifs minorés, l'abandon des plus vulnérables au profit de sociétés étrangères**

Comment garantir un service public français quand il sera, de fait, procédé au transfert d'autorité à des sociétés de capitaux

étrangères ? Que restera-t-il de l'indispensable indépendance et de la déontologie des professions réglementées, dans le domaine de la santé et du droit ?

Comment sera garanti, pour les foyers les plus vulnérables, le maintien des tarifs minorés aujourd'hui fixés par l'Etat qui – par l'intermédiaire des huissiers de justice – assure la gratuité de leurs prestations pour notamment les créanciers de pensions alimentaires, après des procédures de divorce, pour les foyers en situation de surendettement, pour les salariés après des procédures de licenciement ?

**Concernant notre profession, le projet de réforme signifierait, pour l'heure, une absence de gain de pouvoir d'achat et d'impulsion économique pour les entreprises françaises**

Comment procéder au remplacement à qualité équivalente des missions des huissiers de Justice ? Un remplacement qui n'apporterait, de surcroît, aucun gain de pouvoir d'achat et aucune impulsion économique pour les entreprises.

Comment mettre en place une

réforme qui fera perdre de l'argent aux foyers les plus vulnérables sans apporter de contribution à la croissance ?

**Concernant notre profession, le projet de réforme se ferait, pour l'heure, au détriment de la sécurité.**

Comment sera assurée la sécurité juridique des justiciables, des chefs d'entreprises et des consommateurs dont les huissiers de justice sont aujourd'hui les garants par la signification ?

Comment imaginer octroyer la responsabilité de la signification à un organisme public ou privé alors qu'elle ne serait pas, de fait, reconnue par la Commission européenne et qu'elle serait ainsi dépourvue d'une part essentielle de ses garanties ?

**Moderniser la profession et rendre le tarif plus clair. Gain de pouvoir d'achat, impulsion économique et aide des plus fragiles : de nombreuses recommandations à soumettre.**

Les huissiers de justice ne sont pas des conservateurs défendant le statu quo. Bien au contraire, conscients des changements de la société, nous avons déjà engagé un travail de modernisation, avec le soutien du ministre de la Justice, pour rationaliser la compétence territoriale, pour accompagner l'évolution vers un service public numérique, pour rendre le tarif plus clair, pour que soient mieux comprises nos missions, rapprocher la justice des Français et favoriser le développement des entreprises. Nous avons de nombreuses recommandations dans ce sens à vous soumettre.

Monsieur le Président de la République, j'en appelle maintenant à votre arbitrage pour que les missions des huissiers de justice qu'ils tiennent de l'Etat, continuent à assurer la défense de l'intérêt général et pour que la réforme ne soit pas conçue de manière arbitraire, sans écoute et concertation des acteurs sociaux de terrain que nous sommes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République en l'assurance de ma plus haute considération et de mon profond respect.

## Interview

« Les huissiers de justice ont un rôle social essentiel »



(Photo Decoin)

Exemples d'associations qui rappellent l'utilité sociale de l'huissier de justice, la fondation K d'urgences est une association sous l'égide de la Fondation de France qui vient en aide aux familles monoparentales en insécurité sociale (une famille sur 5 aujourd'hui en France). Sa présidente, Christine Kelly, appelle ainsi à la vigilance pour la mise en œuvre de la réforme des professions réglementées. Il est impératif qu'elle tienne compte de la vocation sociale des huissiers de justice et notamment du risque que représenterait la fin des tarifs minorés.

**Quelle est votre vision des huissiers de justice ?**

J'avais une idée toute faite des huissiers de justice, l'image de l'huissier de justice qui chasse les mauvais payeurs. C'est grâce à ma fondation K d'urgences, qui soutient les familles monoparentales, que j'ai découvert le rôle essentiel qu'ils jouent dans le recouvrement des pensions alimentaires, leur rôle social. Et c'est comme cela que l'on a monté un partenariat et que l'on a découvert qu'on avait un beau travail à faire en commun. Depuis, j'ai découvert un autre monde, humain, généreux, voulant aider la société à avancer dans le bon sens. Mon image de l'huissier de justice a totalement changé.

**En quoi leur rôle est-il crucial ?**

Selon un de nos sondages, les familles monoparentales ont avant tout besoin de ressources. Elles sont apportées par le travail, la pension alimentaire et les aides. Or, 40% des pensions alimentaires ne sont pas payées, que ce soit par les hommes ou par les femmes. L'huissier de justice a donc un rôle crucial car il peut récupérer gratuitement les pensions alimentaires. Les C.A.F. peuvent le faire aussi mais le plus souvent elles n'ont pas suffisamment de moyens humains. L'huissier de justice est en lien direct sur le terrain pour aider ces familles défavorisées.

**Qu'aurait pour effet la fin des tarifs minorés pour les familles monoparentales ?**

Un effet désastreux. Je souhaite lancer un signal d'alerte. Il faut revaloriser la mission de l'huissier de justice plutôt que de chercher à la déprécier. J'avais, avec ma fondation K d'urgences, rencontré l'ancien Premier ministre, Jean-Marc Ayrault et lui avait indiqué qu'il fallait valoriser leur rôle et leur action quotidienne auprès des plus défavorisés. Je n'ai pas à m'immiscer dans le projet de loi, mais je dis attention ! l'huissier de justice est souvent le dernier lien social, la personne humaine que les familles monoparentales, premières victimes de la crise, voient sur le terrain.